

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 20 MARS 2026

Date de la convocation :

17 mars 2026

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Quorum : 8

**Nombre de conseillers
présents : 14**

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M

Étaient présents : M. Alain DURIS, Maire, M. Bruno GRANCOING, Mme Sandrine COULON, M. Eric BOULESTEIX, Mme Aurélie GAUMER, Adjoints, Mme Mariel HARTWICH, M. Yann RUFFEL, Mme Jéssica GATTE, M. Thomas PEYROT, Mme Odile NICOLARDO, Mme Sabrina FREDON, M. Arnaud CHESSERON, ~~Mme Michèle COSSU~~, Mme Sylvie GERMOND, M. Julien GUYOT Conseillers municipaux.

Étaient absents : Mme Michèle COSSU

Ont donné pouvoir : Mme Michèle COSSU donne pouvoir à Mme Sylvie GERMOND

Secrétaire de séance : Mme Sandrine COULON

Objet de la délibération : **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.**

Numéro de la délibération : 011 2026

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les 3 tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– Liste M. Bruno GRANCOING , douze voix

Choisir suivant le cas :

- La liste M. Bruno GRANCOING ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- M. Bruno GRANCOING, 1^{er} adjoint
- Mme Sandrine COULON, 2^{ème} adjointe
- M. Éric BOULESTEIC, 3^{ème} adjoint
- Mme Aurélie GAUMER 4^{ème} adjoint

M. Alain Duris

Résultat du vote : Unanimité :

Le secrétaire de séance,

Mme Sandrine COULON

Le Maire

M. Alain DURIS

Acte rendu exécutoire après transmission en
préfecture et publication le **24 mars 2026**
Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

